

N°ARR2023-291	<b>VILLE DE SEVRAN</b>
Département de la Seine-Saint-Denis	ARRÊTÉ DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

**Service émetteur : Direction de l'Infrastructure**

**Objet : Arrêté de circulation pour le cortège de la commémoration de l'appel du 18 juin 1940**

**Le Maire de la ville de Sevrans,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2 et suivants,

**Vu** le Code de la Route et les décrets subséquents,

**Vu** le Code Pénal article R610-5,

**Considérant** l'organisation d'un défilé lors de la commémoration de l'appel du 18 juin 1940, il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécuriser les usagers de la voie publique aux alentours et sur son parcours,

**Arrête,**

**Article 1** : A l'occasion de la commémoration de l'appel du 18 juin 1940 le cortège se déplacera avenue du Général Leclerc entre le square du 8 mai 1945 et le 28 avenue du Général Leclerc le Dimanche 18 Juin 2023 entre 11h00 et 12h30,

**Article 2** : A cette occasion la circulation des véhicules sera interdite, restreinte ou alternée à l'avancement du cortège

**Article 3** : La circulation du cortège sera réglementée et gérée par les agents de la Police Municipale de la Ville de SEVRAN.

**Article 4** : Cet arrêté :

- sera transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre de contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. Le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le maire si un recours gracieux a été préalablement exercé

**Article 5** : Copie du présent Arrêté en sera adressée à :

- \* Monsieur le Commissaire de Police de SEVRANS.
- \* Police Municipale
- \* Service des Relations Publiques.
- \* Service Mobilier Urbain.

**Fait à Sevrans.**